

Réflexions sur la déclaration universelle des droits de l'homme

Le 10 décembre 1948, l'Assemblée Générale de l'ONU avait adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme. À ce jour, quelle est la valeur juridique et politique de cet instrument dans le monde, au sein des États et dans la vie quotidienne des personnes ? Quel est le contenu de ce document et le message véhiculé par celui-ci au centre de l'œuvre normative, de la promotion et de la protection des droits de l'homme ? Au-delà des débats autour du droit mou et de l'universalité, de la célébration universelle du document, de son appropriation par l'adoption dans les constitutions nationales et régionales, de son influence sur l'effort énorme de l'élaboration des normes contraignantes relatives aux droits de l'homme ainsi que plusieurs autres préoccupations comme la problématique de l'effectivité du respect universel de tous les droits de l'homme, d'un regard de défenseur de ceux-ci en Afrique, nous considérons que la Déclaration universelle des droits de l'homme représente ce que le cœur vaut pour une personne humaine et mérite vulgarisation.



Henri WEMBOLUA OTSHUDI KENGE, né le 5 août 1969, à Kisangani, est détenteur d'un Diplôme Master 2 en Droits Fondamentaux de l'Université de Nantes et d'un Diplôme de Master Pro en Sciences de l'Éducation avec Spécialisation intégration pédagogique des TIC de l'Université de Montréal. Il est Avocat (N° Ona 0963), Chef de Travaux au CIDEP-ESU, Président de l'AUDF ONG et Coordonnateur du REPRODEV.

ISBN : 978-2-343-06059-0
38,50 €



Réflexions sur la déclaration universelle des droits de l'homme

Henri WEMBOLUA OTSHUDI KENGE

Etudes
africaines

Série Droit

Henri WEMBOLUA OTSHUDI KENGE

Réflexions sur la déclaration universelle des droits de l'homme

Valeur, contenu et importance vus d'Afrique

Préface de Prof. Thomas TURNER Phd

L'Harmattan